

DEPARTEMENT DE L'EURE



ARRONDISSEMENT DES ANDELYS
CANTON DE FLEURY SUR ANDELLE

VILLE DE ROMILLY SUR ANDELLE

Le 26 Janvier 2009

Code postal : 27 610
Téléphone : 02-32-48-73-00
Fax : 02-32-49-28-00

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
ORDINAIRE DU MERCREDI 21 Janvier 2009**

Etaient présents :

Monsieur J-L. ROMET, Maire
Monsieur P. CHIAPELLO,
Monsieur P. BOUTE,
Monsieur D. KUHN,
Monsieur B. HURAY,
Monsieur P. ADAM, Adjoints au Maire
Madame C. COLIN,
Messieurs D. MICHEL, X. CHIVOT, G. DUPUIS, J. HACQUARD,
Messieurs D. HOUSSAYE, J-M LAROCHE, F. VIEUX, A. DULONDEL,
Monsieur M. AGUEZZAILOU,
Mesdames V. DELABRIERE, C. VANDER CRUYSSSEN,
Monsieur D. AMOUROUX, L. MANIFEL,
Mesdames D. DAVID, M-T LANGLET,
Conseillers municipaux.

Absents excusés :

Monsieur E. WENGLER qui avait donné procuration à Monsieur J-M LAROCHE.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse LANGLET.

Assistait également à la réunion : Monsieur Gilbert ROTH, Secrétaire Général.

Convocation du 12 Janvier 2009.

Nombre de Conseillers : 23

En exercice : 23

Présents : 22

Votants : 23

I) Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 26 Novembre 2008 :

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 26 Novembre 2008 est approuvé à l'unanimité tel que présenté.

II) Lotissement Saint-Crespin :

a) P.V.R. Consorts BOURGEAUX :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la « participation voirie réseaux » (P.V.R.) a été instaurée sur l'ensemble du lotissement Saint Crespin et que ce lotissement communal a été réalisé avec la participation des Consorts DOURVILLE René et des Consorts BOURGEAUX Michel.

Il indique que l'ensemble des lots communaux ont été vendus, qu'il reste un lot à vendre par les Consorts DOURVILLE René et que les sept lots des Consorts BOURGEAUX Michel n'ont pas encore trouvé preneur. Il fait part que ces derniers n'ont pu vendre leurs lots compte-tenu des fouilles archéologiques qui se sont déroulées sur leurs terrains.

Pour le dernier lot des Consorts DOURVILLE, la P.V.R. a déjà été prise en charge.

Monsieur CHIAPELLO indique que la P.V.R. est chiffrée à hauteur de 32,939 Euros le m² et que les sept lots des Consorts BOURGEAUX ont une superficie totale de 6.300 m² ce qui représente une somme de 197.132,80 Euros TTC, somme dont la commune a besoin dans son budget.

Monsieur le Maire souhaite que ces lots puissent être vendus rapidement et propose le délai d'un an à compter de ce jour pour l'encaissement de la P.V.R. près des Consorts BOURGEAUX, des cinq parcelles qui ne sont pas gelées par l'I.N.R.A.P.

Pour les deux parcelles gelées par l'I.N.R.A.P., Monsieur le Maire suggère d'appliquer le délai d'un an pour l'encaissement de la P.V.R. après que l'I.N.R.A.P. ait décidé de lever le gel.

Monsieur CHIVOT demande pourquoi ces deux parcelles sont gelées ?

Monsieur HURAY informe le Conseil Municipal de deux courriers émanant des services de l'I.N.R.A.P., l'un indiquant que les fouilles sur ces deux parcelles seront réalisées dans un délai de trois ans, l'autre autorisant les constructions sur ces deux parcelles sous condition de ne pas faire de fondation.

Monsieur CHIVOT demande si la grange dîmière a été classée comme « Monument historique ».

Monsieur le Maire fait part que c'est du ressort des Consorts BOURGEAUX d'engager cette démarche.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- de laisser un délai d'un an à compter de ce jour pour demander l'encaissement près des Consorts BOURGEAUX de la P.V.R. des cinq parcelles du lotissement Saint Crespin non gelées par l'I.N.R.A.P.,
- d'attendre un an à compter de la décision de l'I.N.R.A.P. par laquelle ils lèvent le gel des deux parcelles pour appliquer l'encaissement de la P.V.R. relative à ces terrains.

b) Répartition de la participation aux frais de clôture des lots 1 à 8 du lotissement Saint Crespin :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la convention signée chez Maître QUIGNARD, Notaire, par les propriétaires des lots 1 à 8 du lotissement Saint Crespin, qui porte sur leur participation aux frais de clôture en mitoyenneté avec le futur nouveau cimetière.

Il indique que la participation a été calculée à hauteur de 30 % du montant H.T. des travaux duquel a été déduite la subvention de 4.867,20 Euros, puis donne comme suit les montants respectifs que Maître QUIGNARD sera chargé de récupérer :

LOT	Longueur clôture	Calcul lot montant
1	27,41	501,57
2	28,02	512,67
3	17,88	327,14
4	16,85	308,30
5	16,42	300,43
6	19,35	354,04
7	22,02	402,89
8	38,26	700,03

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour les montants tels que précités à recouvrer par Maître QUIGNARD auprès des propriétaires des lots 1 à 8 du lotissement Saint Crespin, après que l'acte de cession du lot n° 2 ait été signé.

III) Syndicat de Voirie : Approbation des nouveaux statuts du Syndicat de Voirie.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet des nouveaux statuts du Syndicat de Voirie.

Il indique qu'avec ces nouveaux statuts, la participation aux travaux de voirie de la commune sera plus importante compte-tenu, entre autres, que la commune versera 60 % du coût des travaux hors taxes alors qu'auparavant c'était le Syndicat qui assurait cette charge.

Monsieur HURAY fait part que la commune de Romilly sur Andelle a bénéficié jusqu'en 2008 d'une participation intéressante du Syndicat et avec l'application des nouveaux statuts, la commune devra supporter 80 % et non plus 40 % des travaux d'assainissement en traverse, trottoirs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord au projet de modification des statuts du Syndicat de Voirie tel que présenté.

IV) Ecole de football : Convention pour la répartition des charges d'eau, d'électricité, de gaz de l'école de football entre les communes de Romilly sur Andelle et Pont Saint Pierre.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes qui a mis à disposition du R.P.F.C. l'école de football, n'assume pas les charges d'électricité, d'eau, de gaz.

Le R.P.F.C. n'étant pas d'accord pour supporter ces charges, une rencontre entre des représentants des municipalités des communes de Romilly sur Andelle, Pont Saint Pierre ainsi que du R.P.F.C. s'est déroulée pour arrêter les modalités de répartition. Il a été convenu d'une convention entre les trois parties pour une durée de un an.

Monsieur le Maire donne lecture de ladite convention et fait part qu'un accord de principe a été trouvé avec une participation à hauteur de 60 % des charges d'eau, d'électricité, de gaz pour la commune de Romilly sur Andelle, de 40 % pour la commune de Pont Saint Pierre. Le R.P.F.C. s'engage à tout mettre en œuvre pour réaliser un maximum d'économie d'énergie.

Les compteurs étant au nom du R.P.F.C., les deux communes ont décidé d'effectuer une avance de trésorerie à l'association pour un premier montant de 4.000 Euros.

Madame Véronique GALIENNE de Pont Saint Pierre et Monsieur Frédéric VIEUX de Romilly sur Andelle ont été chargés de la vérification des factures et d'établir un bilan après un an.

Après en avoir délibéré :

- par 22 voix pour et une abstention, le Conseil Municipal donne son accord au projet de convention de l'école de football précité pour la répartition des charges d'eau, d'électricité et de gaz avec une participation de 60 % pour la commune de Romilly sur Andelle et 40 % pour la commune de Pont Saint Pierre.
- à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour effectuer une première avance de trésorerie au R.P.F.C. d'un montant de 2.400 Euros.

Le Conseil Municipal charge Monsieur VIEUX de vérifier les factures des énergies précitées ainsi que de la gestion de ce dossier avec Madame Véronique GALIENNE de Pont Saint Pierre.

V) Adhésion au S.I.B.A. :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande d'adhésion au Syndicat Intercommunal du Bassin de l'Andelle (S.I.B.A.) des communes de Bourg-Beaudouin et Les Hogues.

Madame VANDER CRUYSSSEN fait part du souhait du S.I.B.A. de s'étendre géographiquement et d'intégrer au Syndicat toutes les communes qui ont un bassin versant qui donne sur l'Andelle. Elle indique qu'avec l'adhésion d'autres communes, le S.I.B.A. pourrait engager un employé supplémentaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord à l'adhésion au S.I.B.A. des communes de Bourg-Beaudouin et Les Hogues.

Monsieur MANIFEL demande pourquoi ces deux communes se proposent d'adhérer au S.I.B.A., s'interroge si elles ont un intérêt pour d'éventuels travaux.

Madame VANDER CRUYSSSEN indique que les communes qui ne sont pas adhérentes ne peuvent bénéficier de la prise en charge de travaux.

VI) Placement trésorerie :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 11 Avril 2008 concernant le placement au Trésor Public en compte à terme d'une somme de 400.000 Euros, somme provenant de l'emprunt encaissé en début d'année 2008, et propose que cette somme soit à nouveau placée puisque le placement précédent est arrivé à échéance le 02 Décembre 2008.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour continuer à placer au Trésor Public la somme de 400.000 Euros en compte à terme pour une durée de un an.

Monsieur AGUEZZAILOU et Madame VANDER CRUYSSSEN demandent à Monsieur VIEUX si cette somme peut bénéficier d'un placement éthique.

Monsieur VIEUX fait part qu'il n'en a pas connaissance et qu'il interrogera le nouveau receveur municipal, Monsieur TROUDE, à ce sujet.

VII) Questions diverses :

Demande de participation financière à des voyages pour des lycéens Romillois :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de participation aux frais de voyage d'une lycéenne Romilloise. Il fait part qu'il a consulté certains collègues afin d'apporter une réponse à ce type de sollicitation. Il propose le texte suivant :

Pour une sortie scolaire dont le prix est supérieur à 50 Euros, un lycéen romillois pourra bénéficier d'une aide de 20 Euros de la commune sur demande écrite, motivée de la famille. Une attestation devra être remplie par la famille et visée par l'établissement scolaire. La somme de 20 Euros sera versée par mandat administratif à la famille.

Puis, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une attestation de sortie scolaire en lycée, reprenant les termes du texte précité sera remise par le secrétariat de mairie afin qu'elle soit complétée par la famille et visée par l'établissement scolaire.

Madame VANDER CRUYSSSEN demande qu'il ne soit accordé par lycéen qu'une autorisation par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de participer, pour une sortie scolaire de lycéen Romillois dont le prix est supérieur à 50 Euros, à une aide à hauteur de 20 Euros. Celle-ci sera versée par mandat administratif, après que l'attestation précitée aura été remplie par la famille et visée par l'établissement scolaire.

Information contournement par RD 19 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la rencontre avec le Conseiller Général et les services du Département au cours de laquelle il a été montré le dernier tracé retenu par le Conseil Général pour le contournement de la commune par la RD 19.

Il indique que ce tracé évalué à 22 millions d'Euros présente des aspects positifs tels :

- le délestage de la RD 321 qu'empruntent plus de 10.000 véhicules par jour et une meilleure desserte des entreprises locales constituent le côté positif de ce tracé.

comme négatifs tels :

- la création d'une deuxième nuisance, puisque des poids lourds emprunteront toujours la RD 321 et d'importantes conséquences environnementales puisque la commune sera séparée, coupée de la Côte des Deux Amants, l'un de nos plus « prestigieux » patrimoines.

La commune n'aura plus le même attrait au niveau du tourisme puisque la beauté du site en sera affectée.

Monsieur le Maire fait part que l'avis de tous les Romillois sera sollicité par le biais d'une enquête publique et peut-être un référendum.

Il indique qu'il faut tenir compte autant des aspects positifs que négatifs.

Monsieur CHIAPELLO fait part qu'au niveau positif, la future zone artisanale sera mieux desservie et qu'avec la création de cette zone, il y aura indéniablement un surplus de trafic. Il cite le dernier exemple des établissements DIELNA qui se sont délocalisés dans la zone artisanale à Bourg-Beaudouin.

Il ajoute que la vallée de l'Andelle a déjà perdu beaucoup d'emplois et pour éviter de perdre les entreprises locales les dessertes routières constituent un plus.

Monsieur HOUSSAYE propose que ce contournement soit amélioré et concernant le projet de la future zone artisanale, demande qu'il y ait une réflexion avec la Communauté de Communes, le Département, la Région pour une zone qui accueille de nouveaux métiers.

Madame DAVID fait part que le relevé du comptage effectué sur la RD 321 a enregistré le passage de 10.000 véhicules soit 2000 de plus que le nombre indiqué par Monsieur le Conseiller Général lors de la présentation du tracé, et ceci, pendant une période où les conditions météorologiques étaient mauvaises, ce qui pourrait laisser penser que ce chiffre de 10.000 est un minimum.

Monsieur ADAM demande ce qu'attend le Conseil Général de la position de la commune de Romilly sur Andelle compte-tenu que les communes de Pont Saint Pierre et Douville sont plutôt favorables au contournement proposé. Il rappelle que ce projet date d'environ vingt ans et que tel qu'est conçu le tracé, il provoquera des bouchons, notamment aux endroits où la chaussée sera rétrécie.

Monsieur MANIFEL demande si le Conseil Général ne peut étudier un autre tracé que celui proposé.

Monsieur le Maire fait part que les études sont terminées et que le Conseil Général a retenu définitivement le tracé proposé. D'autres études de tracé ne seront plus effectuées.

Monsieur HURAY déplore ce tracé puisqu'il créera une deuxième nuisance avec plus de 5000 véhicules sur chaque voie et que ce contournement engendrera une augmentation du trafic routier. Il fait également part qu'avec la plateforme logistique multimodale entre Pîtres et Le Manoir, le trafic routier sera en considérable augmentation.

Monsieur CHIVOT rappelle la position du Conseil Municipal prise lors de son programme électoral. Il aurait souhaité que le Conseil Général fasse l'étude d'un meilleur tracé.

Madame VANDER CRUYSSSEN est d'accord avec la remarque de Monsieur HOUSSAYE concernant le projet de la future zone artisanale.

Madame DELABRIERE demande que tous les Romillois soient invités à se prononcer sur ce contournement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 20 voix contre et 3 abstentions, se prononce contre le contournement par la RD 19 tel qu'il est présenté par le Conseil Général.

Le Conseil Municipal reste attentif à l'évolution de ce dossier et indique que si le projet présenté est retenu, il participera avec les services du Conseil Général pour l'améliorer.

Création de deux postes d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mesdames Christelle HEROUX et Gisèle THENARD ont réussi avec succès l'examen professionnel d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe.

Il propose donc au Conseil Municipal de créer deux postes d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe et de supprimer deux postes d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- donne son accord pour créer au 1^{er} Janvier 2009 deux postes d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe,
- décide de supprimer au 1^{er} Janvier 2009, deux postes d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe.

VIII) Communications et informations :

Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur BULOT, Commissaire Enquêteur, a rendu son rapport sur le P.L.U. suite à l'enquête publique. Il indique que ce matin s'est déroulée une réunion en mairie avec les représentants de Eurotop qui ont élaboré avec la Commission Urbanisme, le projet du P.L.U., ceci afin de prendre en compte les remarques du Commissaire Enquêteur et pour améliorer certains aspects du projet.

Le rapport de cette demi-journée de travail sera présenté à la Commission Urbanisme dans un mois, laquelle soumettra le projet définitif au Conseil Municipal le mois suivant. Le projet du P.L.U. sera entériné par les services de l'Etat deux mois après le vote du Conseil Municipal.

Puis, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet de la Communauté de Communes de favoriser la mise en place d'un P.L.U. intercommunal qui doit aider les petites communes à engager cette démarche chiffrée entre 15.000 et 25.000 Euros. Le Conseil Général participe à cette mise en place à hauteur de 40 % sous réserve que la Communauté de Communes participe à hauteur d'au moins 10 %.

Notification S.D.I.S. :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la contribution de la commune de Romilly sur Andelle au S.D.I.S. pour 2009, chiffrée à 71.347 Euros.

Il indique que cette somme était préalablement prélevée directement sur la feuille d'imposition du contribuable et n'avait donc pas d'incidence sur le budget communal.

Monsieur HURAY fait part qu'au préalable, avant que le Syndicat des Sapeurs Pompiers de Pont Saint Pierre ne soit dissout en 2007, ce montant était supérieur.

Projet Technopole Seine-Eure :

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du courrier de la Communauté d'Agglomérations Seine-Eure portant sur le projet de plateforme logistique multimodale qui serait située sur les communes de Pîtres, le Manoir et Alizay.

Il indique que la commune de Pîtres n'est pas favorable à cette installation.

Monsieur LAROCHE fait part que Madame le Maire du Manoir n'est pour l'instant ni pour ni contre ce projet et qu'elle attend d'obtenir de plus amples informations.

Madame VANDER CRUYSSSEN fait part que la Vallée de l'Andelle constitue un secteur géographique avec de grands espaces disponibles, que l'ex-projet de la SITA était une résultante de cet espace disponible.

Le Conseil Municipal se montre très inquiet par rapport à ce projet, souhaite obtenir de plus amples informations.

Il est demandé à Monsieur le Maire de solliciter la Communauté d'Agglomérations, Monsieur le Député et le Sénateur afin que soient transmises au Conseil Municipal, des informations complémentaires sur ce projet.

La Communauté d'Agglomérations ayant demandé si la commune de Romilly sur Andelle souhaitait être associée au sein du Comité de Pilotage pour l'étude de ce projet, Messieurs Guy DUPUIS et Jean-Marc LAROCHE sont proposés pour représenter la commune au sein de cet établissement public.

Lotissement « DOURDOU » :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'intérêt de Messieurs DOURDOU et LEROUX pour appliquer le Pass Foncier à leur lotissement de huit parcelles situé entre la rue Blingue et le Chemin du Mulhomme.

Monsieur le Maire donne son accord de principe à cette demande mais demande que soit terminée au préalable l'opération de La Bergerie I et II et que les terrains de Messieurs DOURDOU et LEROUX soient viabilisés.

Monsieur HURAY fait part au Conseil Municipal que les Consorts DOURDOU et LEROUX sont favorables pour prendre en charge les 3000 et 4000 Euros selon le cas.

Etablissements DIELNA :

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier des établissements DIELNA qui informent la commune qu'ils vont déménager à Bourg-Beaudouin en Juin prochain et qu'ils proposeront leurs locaux soit à la vente soit à la location.

Sécurité RD 321 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs réunions se sont déjà déroulées pour des aménagements de sécurité de la RD 321.

Ces aménagements qui seront réalisés en trois ou quatre phases sur trois ou quatre ans seront subventionnés au titre des projets d'aménagement urbain à hauteur de 55 % par le Conseil Général soit plus que les 30 % au titre des amendes de Police. Cette proposition a été faite par Monsieur Jean-Louis DESTANS, Président du Conseil Général.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que les points essentiels se situent au niveau du collège, des virages à la hauteur de l'église et de la rue Saint Georges, de la courbe à l'entrée de la commune lorsqu'on arrive d'Alizay.

Il indique que ces aménagements urbains doivent faire ralentir les automobilistes, apporter une meilleure sécurité sans engagements financiers très importants, tels les plateaux surélevés.

L'étude globale de ces aménagements devrait être réalisée cette année avec un éventuel démarrage en 2010 devant le collège.

Puis, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un rapport succinct sur le comptage des véhicules effectué par les services du Conseil Général en début d'année. Il indique que près de 5.000 véhicules dont 12 % de camions ont emprunté la RD 321 dans chaque sens de circulation avec une vitesse moyenne de 51-53 km / heure. Plus de 1000 véhicules ont circulé à plus de 60 km / heure.

Madame DAVID signale à nouveau que si le comptage avait été réalisé lors de meilleures conditions météorologiques, le chiffre de 10.000 véhicules par jour aurait vraisemblablement été supérieur.

C.P.A.M. :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa motion prise lors de la séance du 26 Novembre 2008 contre la fermeture de la permanence de la C.P.A.M.

Il informe le Conseil Municipal que Monsieur Franck GILARD est intervenu auprès de la direction de la C.P.A.M. pour soutenir la demande de la commune. La C.P.A.M. a transmis un courrier justifiant sa position en indiquant que la fréquentation horaire était inférieure à sept personnes dont 60 % déposait uniquement des documents et que les habitants de Romilly sur Andelle privilégiaient d'autres types de contacts.

Changement de trésorerie :

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du courrier de la trésorerie de Fleury sur Andelle qui l'informe qu'à compter du 1^{er} Janvier 2009, c'est elle qui gèrera la commune de Romilly sur Andelle. Il indique que cette gestion s'effectuera jusqu'à courant Mars dans les locaux de la trésorerie à Fleury, laquelle déménagera après cette date à Charleval dans la zone d'activités.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Mathieu TROUDE, le nouveau receveur municipal, se présentera à la mairie le Jeudi 29 Janvier 2009.

Projet du groupe scolaire élémentaire de 10 classes :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le plan du projet du groupe scolaire élémentaire de 10 classes a été présenté successivement à la commission chargée du suivi du dossier, à la commission des affaires scolaires et récemment aux enseignants et à Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale.

Il indique que l'Avant Projet Sommaire (A.P.S.) sera présenté par Monsieur Christian LEROUX, Architecte, à la commission chargée du suivi du dossier le Mercredi 11 Février 2009.

Puis, il fait part qu'il a présenté le dossier du projet du groupe scolaire à Monsieur Jean-Louis DESTANS, Président du Conseil Général ainsi qu'à Monsieur le Sous-Préfet, lesquels se sont montrés très enthousiastes et favorables à ce projet.

Monsieur VIEUX fait part au Conseil Municipal de la possibilité de récupérer plus rapidement la TVA sur ces travaux et ainsi ne pas être obligé de recourir au prêt relais. Cette information reste conditionnelle et suspendue à des engagements de la commune.

Palmes Romilloises :

Monsieur le Maire informe qu'une réception sera organisée le Vendredi 06 Février 2009 à 18h30 à la salle Louis ARAGON pour mettre à l'honneur des Romillois qui se sont distingués tels ceux qui ont obtenu des Diplômes du Travail, des Médailleurs de la Jeunesse et des Sports, des collégiens qui ont obtenu une mention « bien ou très bien » au Brevet des collèges, ainsi que trois administrés qui ont, parmi d'autres, particulièrement participé aux illuminations de Noël.

Remerciement à Monsieur le Maire de Pont Saint Pierre :

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal d'une situation exceptionnelle. Venant d'être informé de la date des prochaines élections Européennes le Dimanche 7 Juin 2009, il s'est avéré que la salle des Associations était louée à un ménage Romillois pour fêter les 18 ans de leur fils. Pour satisfaire ce ménage, il a sollicité Monsieur le Maire de Pont Saint Pierre pour la location de leur salle des Fêtes au tarif préférentiel des Pétripontains, lequel lui a aussitôt donné une réponse favorable. Il tient à remercier particulièrement Monsieur le Maire de Pont Saint Pierre pour cette grande gentillesse et la promptitude de sa réponse, ce qui a permis de résoudre cette situation très rapidement et tranquilliser le ménage qui avait loué la salle des Associations. La commune remboursera au ménage précité le différentiel entre le tarif du C.A.R.R.E. et la salle des fêtes de Pont Saint Pierre.

Club Eur'en Ciel :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier du club Eur'en Ciel lequel informe la commune qu'avec l'accord du Conservatoire des Sites de Haute-Normandie, il a effectué un chantier de débroussaillage et d'entretien des zones d'envol des parapentistes de Romilly sur Andelle le Samedi 17 Janvier dernier.

I.N.R.A.P. :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que l'I.N.R.A.P. s'est engagé à présenter une très belle exposition en Octobre 2009 sur les fouilles archéologiques réalisées sur le Domaine de Saint Crespin.

Il indique que l'I.N.R.A.P. est disposé à laisser à la commune l'ensemble des sarcophages trouvés, actuellement entreposés chez les Consorts BOURGEOUX.

Madame DAVID informe le Conseil Municipal qu'un seul sarcophage est intact et que les autres sont abîmés. Elle propose de n'en conserver que deux.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de prendre contact avec l'I.N.R.A.P. pour déterminer les conditions d'enlèvement des sarcophages et obtenir des objets.

Don du sang :

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal que la collecte de sang organisée le 21 Novembre 2009 au complexe Louis ARAGON a accueilli 29 donateurs.

Faire-part :

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des remerciements de Soeur Paul Odile RUHLMANN, Monsieur et Madame Jacques SERBELLE, Monsieur et Madame CODEVELLE Jean, Monsieur et Madame BOURLARD Roger, Monsieur et Madame GEUFFROY Jean-Claude, Monsieur et Madame FOLLIN Jean-Jacques, Monsieur AVELINE Eugène, Madame BARRE Lucienne, Madame CHAMPION Mauricette, Monsieur Pierre LEFEVRE, pour les colis de Noël.

IX) Tour de table :

Madame DAVID informe le Conseil Municipal que la bibliothèque en partenariat avec la Communauté de Communes, a accueilli Madame Nathalie PAPIN, auteur écrivain pour la jeunesse les Mercredis 7, 14 et 21 Janvier.

Elle indique que cet écrivain intervient au niveau des scolaires et reviendra le Mercredi 4 Février à la bibliothèque.

Monsieur AMOUROUX informe le Conseil Municipal que le siège du Syndicat du gymnase a changé et se trouve à présent à la Maison de l'Andelle.

Il indique d'une part, que les statuts de ce syndicat ont été modifiés et qu'ils seront soumis prochainement aux communes, d'autre part, que des entreprises ont été contactées pour les travaux du gymnase.

Concernant le Plateau Sportif, une étude sera réalisée par un groupe de travail composé entre autres de Monsieur MICHEL, du corps enseignant et des représentants des associations sportives.

Puis, Monsieur AMOUROUX invite les conseillers à participer à la présentation du projet de la nouvelle station d'épuration le 19 Février à 20h30.

Madame DELABRIERE déplore le déroulement des élections Européennes le 7 Juin prochain, puisque ce même jour, elle organise avec la Communauté de Communes, la Fête de la Peinture et comptait sur la participation du Conseil Municipal qui sera monopolisé en partie aux bureaux de vote.

Elle fait part que le projet est bien avancé et que plusieurs associations romilloises y participeront.

Monsieur LAROCHE fait part au Conseil Municipal que plus de 100 auditeurs étaient connectés lors de la 4^{ème} édition de WEB 2R.

Il indique que la prochaine édition s'effectuera le 5 Février 2009.

Monsieur DUPUIS informe qu'il est à la recherche, dans le cadre de la prochaine Journée du Vélo, de vieux vélos et qu'on vient de lui remettre le premier.

Au niveau du Syndicat des Eaux, il fait part que les travaux du Génie Civil pour la station de pompage sont terminés.

Concernant le S.I.E.G.E., Monsieur DUPUIS informe le Conseil Municipal que la commune ne pourrait bénéficier pour ses éventuels travaux en 2009 que d'une subvention à hauteur de 20 % au lieu de 80 %.

Monsieur MICHEL informe le Conseil Municipal que des travaux de réfection seront effectués au gymnase de Romilly sur Andelle.

Monsieur BOUTE informe le Conseil Municipal qu'avec la Commission Associations réunie le 16 Janvier 2009, la répartition des locations des salles du complexe Louis ARAGON, du C.A.R.R.E. et du Moulin Marie de France a été effectuée.

Les demandes des particuliers pour les locations de ces salles peuvent à présent être prises en compte.

Monsieur CHIAPELLO fait part qu'il a été interpellé par un administré concernant le cahier de suggestions. Messieurs HOUSSAYE et ROTH feront le nécessaire pour mettre ce cahier à disposition des administrés.

Monsieur KUHN informe le Conseil Municipal des travaux de taille des arbres.

Il demande s'il ne serait pas possible d'installer un chenil de deux places pour garder pendant deux à trois jours les chiens, chats errants, avant de les apporter à la S.P.A. de Rouen.

Il fait part également que la commune jumelée de Biebesheim fêtera le week-end du 24-25 Juin, ses 800 ans et qu'il y représentera la commune de Romilly sur Andelle.

Il indique que les travaux d'aménagement de la salle informatique à la MJC A.L.E.R. seront terminés à la fin du mois.

Monsieur ADAM fait part au Conseil Municipal que la dernière séance de rédaction d'un livre pour les résidents du F.R.P.A. La Potière s'est déroulée le Mardi 20 Janvier 2009.

Il donne au Conseil Municipal la primeur du titre du livre « Les jumelles s'en mêlent ». Puis, il donne connaissance au Conseil Municipal qu'un courrier avec coupon-réponse sera adressé aux Romillois de plus de 65 ans qui rencontrent des difficultés pour faire leurs courses.

Une étude sera réalisée pour la mise en place d'un éventuel service de transport.

Il remercie les résidents du F.R.P.A. qui ont participé à l'installation des décorations de fin d'année ainsi qu'à leur enlèvement.

Madame COLIN informe le Conseil Municipal de l'installation du 7^{ème} médecin à la Maison Médicale.

Monsieur CHIVOT rappelle au Conseil Municipal sa demande d'installation de barrières sur le chemin d'accès à l'école M. GENEVOIX. Il a encore été interpellé par des parents d'élèves pour ce manque de sécurité à cet endroit.

Il fait part des prochaines manifestations organisées par les associations romilloises, tels :

- le Vide-malle le Samedi 24 Janvier 2009 par La Passerelle,
- le Loto le Samedi 31 Janvier 2009 par Normandie Team Kart,
- le Bal de la Saint Valentin le Samedi 14 Février par le Comité des Fêtes.

Il indique qu'un nouveau Président a été élu à l'association La Truite Arc en Ciel.

Monsieur HACQUARD informe le Conseil Municipal des dix ans de R.A.S. qui aura un nouveau logo.

Monsieur DULONDEL fait part au Conseil Municipal qu'un courrier a été adressé aux parents d'élèves dont les enfants fréquentent A.L.O. (aide aux devoirs) leur demandant de ne pas stationner leur véhicule sur l'emplacement réservé au transport scolaire rue Neuve.

Monsieur AGUEZZAILOU souhaite ses bons vœux à Monsieur le Maire. Il souhaite également que la commune ait autant de projets liés à l'écologie en 2009 qu'en 2008.

Madame VANDER CRUYSSSEN fait part de la manifestation intitulée « La Causerie Musicale » organisée par la Communauté de Communes.

Monsieur MANIFEL déplore le non remplacement du médecin de Pont Saint Pierre. Il est peiné par le peu de décorations lumineuses de fin d'année mises en place par la Communauté de Communes sur la commune de Romilly sur Andelle.

Monsieur HURAY fait part du débordement des containers à Intermarché.

Avant de clôturer la séance, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il ne fera appel à la présence d'un Policier Municipal aux séances du Conseil Municipal qu'en cas de réelle nécessité. Il préfère les avoir régulièrement sur le terrain.

Il invite les conseillers et les administrés qui ont assisté à cette séance à partager le Pot de l'amitié et la Galette des Rois.

Personne ne sollicitant plus la parole, la séance est levée à 23h30

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

M-T LANGLET

J-L ROMET